

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

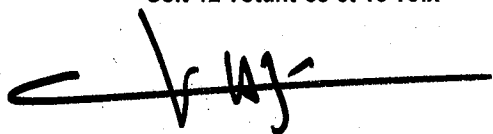
N°	2024	06	03
----	------	----	----

<b>OBJET</b>	<i>L'an deux mille vingt quatre, le 6 juin</i>
<b>MISE A JOUR DE L'ORIENTATION TARIFAIRE DES MISES EN LOCATION DES EQUIPEMENTS EXPLOITES PAR LA SOUFFLERIE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024</b>	<b>Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Barakason de Rezé, sous la Vice-Présidence de Monsieur Hugues Brianceau</b>

Date de convocation : 23 mai 2024

	Membres	Présent-es	Absent-es	Absent-es représenté-es ou Délégation de vote
<b>15 membres en exercice</b>	<b>Ville de Rezé</b>			
	Mme Agnès BOURGEOIS			1
	M. Hugues BRIANCEAU	1		
	Mme Eva PAQUEREAU			1
	Mme Agnès CABARET-MARTINET	1		
	M. Jean-Christophe FAËS	1		
	M. Maxime VENDÉ	1		
	M. Roland BOUYER	1		
	M. François NICOLAS	1		
	<b>Département de Loire-Atlantique</b>			
	Mme Dominique POIROUT	1		
	<b>Région Pays de la Loire</b>			
	Mme Anne-Sophie LAMBERTHON		1	
	<b>Personnalités qualifiées</b>			
	M. Michel BOURCIER	1		
	Mme Brigitte BRAULT	1		
	M. Nicolas REVERDITO		1	
	<b>Représentant-es du personnel</b>			
	Mme Maureen LARGOUËT	1		
	Mme Nelly LANDAIS	1		

**11 présent-es  
1 représentée  
1 délégation de pouvoir  
Soit 12 votant-es et 13 voix**



**Délibération n°2024-06-03 du 6 juin 2024 du Conseil d'administration de La Soufflerie  
MISE A JOUR DE L'ORIENTATION TARIFAIRE**

**DES MISES EN LOCATION DES EQUIPEMENTS EXPLOITES PAR LA SOUFFLERIE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à la délibération n°2015-11-08 approuvant la Convention passée entre la Ville de Rezé et l'EPCC

Conformément à la délibération n°2015-11-19 autorisant l'EPCC à mettre en location l'Auditorium, ainsi que son clavecin et son orgue positif

Conformément à la délibération n°2016-10-06 autorisant l'EPCC à mettre en location la Barakason

Conformément à la délibération n°2019-03-06 autorisant l'EPCC à mettre en location son clavecin italien et son orgue positif portable, ainsi que le clavecin Von Nagel et l'orgue positif 8 8 4 Johan Deblieck de la Ville de Rezé

Conformément à la délibération n°2020-02-03 autorisant l'EPCC à mettre en location sa console son, et mettant à jour les tarifs de location des lieux ainsi que les tarifs horaires de mise à disposition de personnel

Conformément à la délibération n°2024-02-04 autorisant l'EPCC à mettre à disposition gracieuse la Barakason

Dans un nouveau contexte budgétaire plus restreint, l'intérêt de pouvoir générer des recettes propres par la location des équipements et des lieux, Auditorium et Barakason, est une opportunité à développer. Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration de voter l'orientation tarifaire suivante, qui aligne la grille tarifaire pour la location de l'Auditorium et de la Barakason, et adopte la nouvelle base tarifaire suivante :

**EPCC LA SOUFFLERIE - TARIFS LOCATION**

AUDITORIUM - 2 avenue de Bretagne à Rezé (44400)

BARAKASON - 1 allée du Dauphiné à Rezé (44400)

TARIFS COMMUNS AUX DEUX EQUIPEMENTS	MONTANTS HT EN EUROS	
<p>Les tarifs comprennent la location de la salle de spectacle, les loges, le bar de chaque lieu. Le niveau R-1 de l'Auditorium comprenant les bureaux administratifs, le foyer, le patio, la salle de réunion ne sont pas concernés par la location. Pas de location les jours fériés et durant les périodes annuelles de fermeture de La Soufflerie.</p>		
TARIF DE BASE NEGOCIABLE SELON LES CAS		
Forfait d'une journée de 8h (sans concert)	1 000,00 €	
Forfait d'une journée de 12h (avec concert)	1 500,00 €	
OPTIONS SUPPLEMENTAIRES		
Tarif horaire par personne	avant 21h00	après 21h00
Agent SSIAP	26,50 €	29,15 €
Agent de sécurité	25,00 €	27,50 €
Personnel technique (son, lumière, plateau, vidéo)	32,00 €	32,00 €
Personnel d'accueil des publics	nous consulter	
Personnel de service au bar	nous consulter	
Matériel technique et scénique	nous consulter	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'autoriser la Soufflerie à adopter cette orientation tarifaire.

Fait à Rezé, le 6 juin 2024

Le Vice-Président du Conseil d'administration de La Soufflerie  
Monsieur Hugues Brianceau

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 7 juin 2024.

